

# RÉFÉRENTIEL SANITAIRE

## JANVIER 2022



Le Palais de la Bourse est labellisé Safe&Clean



PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

MASQUE OBLIGATOIRE en intérieur, même avec un pass sanitaire.

<https://www.rhone.gouv.fr/Actualites/COVID-19/Port-du-masque>

Pas de restriction de jauge.

## AVEC LE STRICT RESPECT DES GESTES BARRIERES



Masque grand public filtration supérieure à 90% ou chirurgical  
Port du masquer obligatoire en intérieur & extérieur  
Couvrir nez, bouche & menton



Gel hydroalcoolique à l'entrée et tout point de contact  
Se laver les mains régulièrement



Respecter une distanciation physique



Tousser dans son coude



Eviter de se toucher le visage



Ne pas se serrer la main

## INFORMATIONS ESSENTIELLES

- Le rappel vaccinal est ouvert à tous les Français âgés de 18 ans et **plus de quatre mois après la dernière injection**.
- La durée de validité des tests PCR et antigéniques est réduite à **24h**.
- A compter du 15 janvier, le pass sanitaire ne sera plus valable pour les personnes de plus de 18 ans qui ont reçu leur dernière injection il y a plus de sept mois (à partir du 15 décembre pour les plus de 65 ans).
- Le masque reste **obligatoire**, même avec un pass sanitaire.
- **Restauration assise uniquement**

### \*PASS SANITAIRE - AUTHENTICITE DES PREUVES :

- Protocole sanitaire pour l'événementiel professionnel : [https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/covid19-soutien-entreprises/Protocole\\_sanitaire\\_evenementiel\\_professionnel.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/covid19-soutien-entreprises/Protocole_sanitaire_evenementiel_professionnel.pdf)
- Le portail SI-DEP est le système officiel certifiant les preuves de tests RTPCR ou antigénique et preuves de rétablissement (test positif). Le portail SIDEP est accessible au travers du mail ou du SMS reçu après avoir effectué le test ou via France Connect sur [sidep.gouv.fr](https://sidep.gouv.fr)
- Le portail VACCIN COVID de l'Assurance Maladie est le système officiel certifiant les preuves de vaccination: <https://attestation-vaccin.ameli.fr/>
- Les preuves issues de ces deux systèmes peuvent être imprimées ou importées dans l'application TousAntiCovid Carnet
- Demande de conversion d'un certificat de vaccination étranger en passe sanitaire français (étrangers) : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/passe-sanitaire-etrangers?locale=en>

# SECURITE SANITAIRE



- A votre arrivée, l'équipe du Palais de la Bourse et l'ensemble du personnel de sécurité porteront un masque
- Avant d'entrer dans le lieu, obligation de se laver les mains avec du gel hydro alcoolique mis à disposition et présenter son pass sanitaire



- La fréquence de nettoyage des locaux et sanitaires est augmentée avec traçabilité (toutes les 2 à 4h)
- Le planning ménage est à définir en amont en fonction du programme de votre événement que vous devrez nous transmettre 3 semaines avant



- A l'arrivée sur le site, nos agents de ménage se désinfectent les mains. Ils s'équipent immédiatement de leurs EPI (gants jetables, masques jetables, blouses, chaussures de sécurité). Et ils procèdent à la désinfection de leur matériel. Le matériel est désinfecté une seconde fois en fin de prestation.



- Désinfection plusieurs fois par jour des points de contacts et des sols (poignées, interrupteurs, platine ascenseur, main courante, robinetterie, appareils sanitaires) avec un produit désinfectant (ENZYPIN) aux normes EN-14476



- Désinfection au chlore toutes les surfaces humides (sanitaires – lavabos – éviers ) et mise en place d'un affichage dans les sanitaires précisant les heures de passage






- Pour les surfaces sèches, horizontales, verticales, obliques : désinfection à l'ENZYPIN
- Nettoyage et désinfection du mobilier du Palais de la Bourse
- Ménage renforcé sur les surface à risques (chasse d'eau, poignées de porte, rambardes...)
- Ménage renforcé entre chaque événement



- Aération régulière des espaces. Les opérations d'entretien, maintenance et conduite des systèmes CVC sont réalisées selon les recommandations des fabricants et de l'ARS.






- Mise en place d'essuie main papier dans les sanitaires
- Pour toute autre demande, transmettre une demande 3 semaines en amont

-  • Un référent risque sanitaire doit être désigné par l'organisateur et celui-ci doit en informer le lieu. Le référent risques sanitaires du Palais est représenté par le régisseur présent sur place le jour de l'événement
-  • L'aération et la ventilation mécanique ou naturelle des espaces de l'événement sont renforcées (au moins toutes les heures)
-  • Une zone d'isolement est mise à disposition pour les personnes symptomatiques (à côté du PC sécurité)

## GESTION DES FLUX

---

-  • Les agents du Palais se chargent de compter à l'entrée et à la sortie du Palais. L'organisateur devra mettre en place un système de comptage pour respecter la jauge maximale admise pour l'événement
-  • Le tracing est assuré par les inscriptions préalables à l'événement géré par l'organisateur
-  • Les accès aux espaces, les plages horaires d'arrivée et de départ sont identifiés, les arrivées par groupe sont planifiées, et les modalités des contrôles d'accès sont établies pour limiter les contacts.

## COMMUNICATION

---



- Une signalétique mise en place par le Palais est omniprésente et mise à jour pour veiller au strict respect des gestes barrière par tous ainsi qu'un affichage spécifique invitant tous les participants à télécharger l'application « TOUSANTICOVID ».

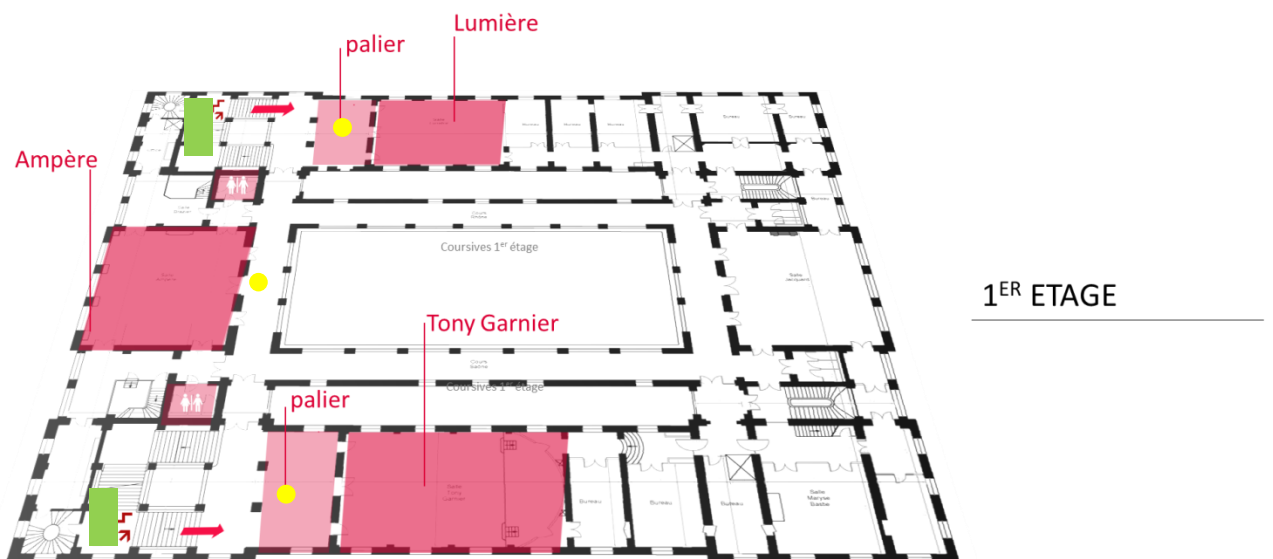
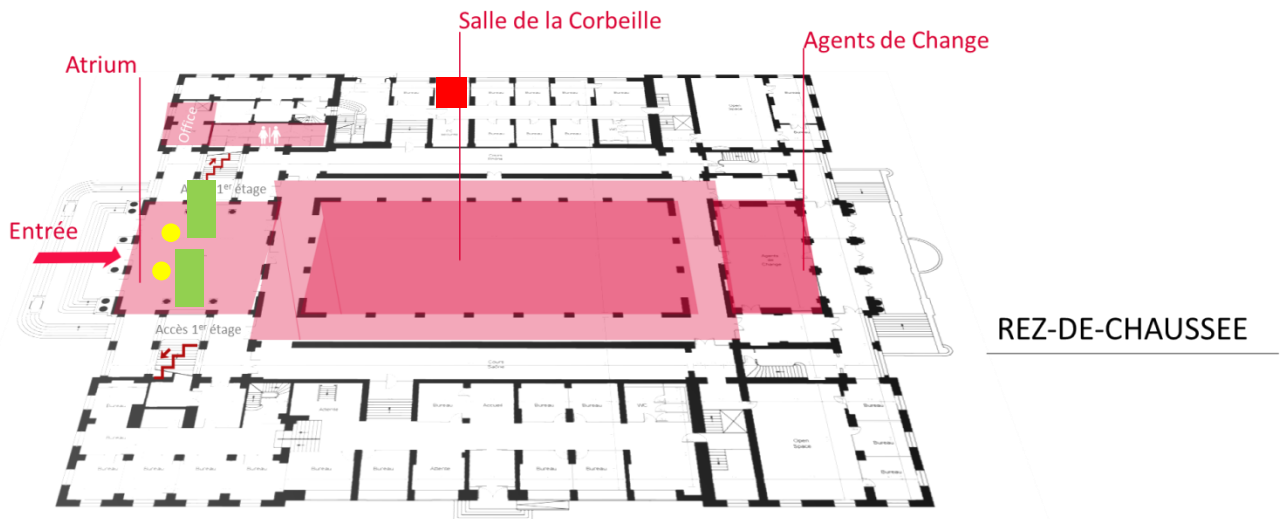





## RESTAURATION

---



- Restauration assise **obligatoire**



-  bornes gel hydroalcoolique
-  zone d'isolement personnes symptomatiques
-  kakemonos gestes barrières



Place de la Bourse, 69002 Lyon

04.72.40.58.79

[contact@groupe1862.com](mailto:contact@groupe1862.com)

Sources :

- Protocole sanitaire renforcé de l'événementiel professionnel du Gouvernement
- Protocole sanitaire pour les Traiteurs de l'événementiel du Gouvernement
- Référentiel sanitaire de la filière événementielle de l'Interfilière
- Référentiel des Traiteurs De France et Traiteurs Événementiels Paris
- Décret n° 2021-1521 du 25 novembre 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

[www.lyonpalaisbourse.com](http://www.lyonpalaisbourse.com)